



PROCES VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Juillet 2011

L'an deux mil onze, le 25 juillet, à 18 heures 07, le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DARSONVILLE, Maire, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 20 juillet 2011.

Etaient présents : Loïc LE BARS, Jessica BOCQUET, Patrick DELESTREES, Jean-François LAPORTE, Jasmine LE BARS, Alain MANSARD, Joël TUQUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Denis FOURNIER à Jean-Michel DARSONVILLE

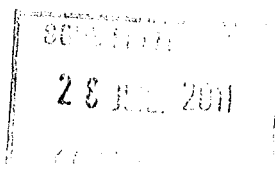
Absents : Jean-Claude REMY, Denis FOURNIER, Annie DREUX, Joël JOUAN, Angélique LOPES, Bénédicte SOREL, Maxime THOUVENOT

Monsieur Patrick DELESTREES est élu secrétaire de séance
Madame Christelle TERRE secrétaire auxiliaire

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 07.

Le compte- rendu de la réunion du 21 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.



1 / Prêt pour les travaux du Centre Bourg

Monsieur le Maire dit que l'ADTO a publié l'annonce pour l'appel d'offre du Centre Bourg aujourd'hui. Monsieur le Maire précise que les entreprises ont jusqu'au 31 août pour répondre à cet appel d'offre. Monsieur le Maire dit qu'il réunira la commission d'appel d'offre début septembre.

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'il avait besoin de l'aval du conseil municipal afin de lancer l'emprunt pour le Centre Bourg.

Deux banques ont répondu à la consultation : le crédit agricole et la caisse d'épargne.

Monsieur le Maire dit qu'il n'était pas favorable au prêt à taux variable. Monsieur le Maire explique que la façon dont la caisse d'épargne nous le propose est avantageuse. En effet le prêt à taux variable serait indexé sur le livret A, ce taux est garanti pendant un an à compter de la date de signature du contrat. Monsieur le maire précise que la mairie pourrait toujours revenir à un prêt à taux fixe.

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'il ne veut pas engager la municipalité et les futures municipalités dans ses choix.

Monsieur le Maire lit la proposition de la caisse d'épargne pour un remboursement annuel :

TAUX FIXE		TAUX VARIABLE	
10 ans	61 054,33 €	10 ans	60 974,06 €
15 ans	45 728,49 €	15 ans	44 564,48 €
20 ans	38 571,42 €	20 ans	36 525,20 €

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune n'est quasiment pas endettée (moins de 10 000 €) sachant que la moyenne d'endettement des communes est de 22 %.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que les travaux du Centre Bourg vont débuter à la rentrée. L'appel d'offre est en cours de réalisation.

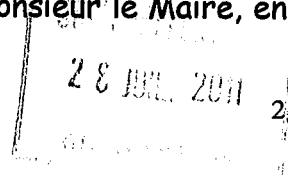
Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement du Centre Bourg est prévu pour réduire la vitesse en Centre Bourg et pour donner la priorité aux piétons.

Le coût de la réalisation est estimé à 430 000 € avec une subvention acquise du conseil régional de 62 000 €.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

Article 1: Le conseil municipal décide de donner délégation à Monsieur le Maire, en



matière d'emprunt, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes définis à l'article L2122-22, L3211-2; L4221-5 du code général des collectivités territoriales dans les conditions et limites définies ci après:

Article 2: Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Maire reçoit délégation aux fins de contacter tout emprunt à court, moyen ou long terme.

- Le contrat pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :
- La possibilité de passer de taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable;
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt;
- La possibilité de recourir à des opérations particulières comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises;
- Des droits de tirage échelonnés dans le temps avec possibilité de remboursement anticipé et/ou de consolidation;
- La possibilité d'allonger la durée du prêt;
- La possibilité de procéder à un différé d'amortissement;
- La faculté de modifier la périodicité et le profil du remboursement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci-dessus.

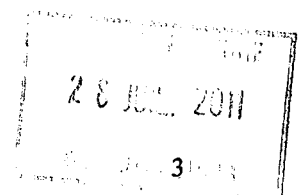
Article 3 : Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du C.G.C.T.

2 / Décision modificative

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que les études pour le centre Bourg ont débuté et que les crédits sur la ligne 2031 (frais d'études) sont insuffisants.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative afin de réapprovisionner la ligne 2031.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité



- de procéder aux virements, aux inscriptions et aux réductions de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2011.

Section d'investissement

Crédits à ouvrir :

Dépense:

Compte 2031 : frais d'études

+ 10 000 €

Crédits à réduire :

Dépense:

Compte 2184 : Mobilier

- 10 000 €

3 / Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une subvention a été demandée au conseil général en février dernier. En mars dernier le conseil général a transmis un courrier en mairie afin de nous signifier que le dossier était complet.

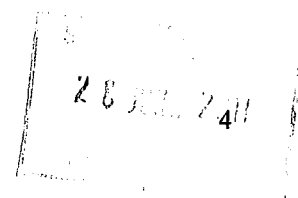
Monsieur le Maire dit qu'il a décidé de solliciter Monsieur Philippe Marini, Sénateur de l'Oise afin de lui demander une aide pour la réalisation de l'allée centrale du cimetière. Monsieur le Maire lit aux membres du conseil municipal la réponse de Monsieur le Sénateur de l'Oise.

Considérant la nécessité de faire un enrobé dans l'allée centrale du cimetière,
Le Conseil Municipal de Cramoisy sollicite auprès de Monsieur Philippe Marini, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de dix mille euros (10 000 €) afin de participer au financement des travaux d'aménagement des allées du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation des travaux suivants :
Travaux de voirie dans l'allée centrale du cimetière pour un montant estimé de 35 880,96 € TTC.

- De solliciter l'aide financière de Monsieur Philippe Marini Sénateur de



l'Oise et d'approuver le tableau de financement suivant :

	Montant TTC	%
Conseil Général de l'Oise	15 428,82 €	43 %
Subvention au titre de l'Etat	10 000 ,00 €	28 %
Commune	10 452,14 €	29 %
Total	35 880,96 €	100 %

- De charger Monsieur le Maire de présenter les dossiers correspondants aux services de Monsieur le Sénateur de l'Oise

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de faire un courrier au conseil général afin de demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

4 / Questions diverses

1 / Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération avait été prise afin de vendre à Monsieur Cottin le camion de pompiers pour un montant de 500 €. A ce jour Monsieur Cottin ne s'est pas manifesté.

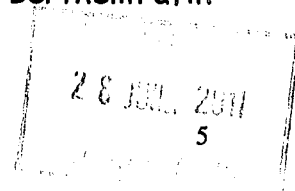
Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire un don du camion de pompier au musée national des sapeurs pompiers.

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

Monsieur Alain MANSARD demande à la secrétaire de lui transmettre le téléphone de Monsieur Cottin, il va le contacter afin de lui demander ce qu'il compte faire.

2 / Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le bulletin de juillet va être imprimé demain et distribué avant fin juillet.

3 / Monsieur le Maire demande à la secrétaire de rappeler Monsieur Berthelin afin



de lui signaler qu'il y a dans le village six candélabres d'éclairage public défectueux.

4 / Madame Le Bars demande pourquoi il n'y a pas de panneau à vendre sur la poste. Elle dit que c'est dommage car il y a plein de gens qui passent devant la poste. Monsieur le maire répond que le panneau va être fait, il précise que l'agence qui s'occupe de la vente n'en n'a pas mis car ils n'ont pas l'exclusivité.

5 / Monsieur le Maire dit qu'il a rencontré Monsieur l'inspecteur du rectorat d'Amiens et Madame l'inspectrice de la circonscription de Nogent le 7 juillet dernier suite à une demande lors du dernier conseil d'école. Monsieur le Maire dit qu'à la rentrée scolaire il y aura 28 enfants dans la classe du cycle 1 (petits, moyens). Monsieur le Maire dit que Monsieur l'inspecteur du rectorat d'Amiens préconise d'agrandir le dortoir vers le couloir de la classe de Madame Boutesocq, une porte va être créée dans le fond du dortoir donnant directement dans la classe. Les petits meubles dans la classe du cycle 1 devront être enlevés et sur le pan de mur du dortoir 6 grandes étagères (sur toute la longueur) seront créées.

Dans la classe du cycle 2 (grande section, CP, CE1), une issue de secours donnant sur la cour devra être réalisée. Cela va poser des problèmes pour le chauffage existant qui passe à cet endroit.

Monsieur le Maire précise que les sociétés seront consultées prochainement.

6 / Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de la location de la salle des fêtes du week-end des 16 et 17 juillet, les locataires ont eu des problèmes de coupures d'électricité sur la scène. Monsieur le Maire dit que le sonomètre s'est déclenché plus de trois fois donc il n'y avait plus d'électricité sur la scène (les 110 décibels ont donc été dépassés à plusieurs reprises).

Mademoiselle Bocquet propose de mettre une affiche derrière la scène afin d'informer les locataires en plus de l'information figurant dans le contrat de location.

7 / Madame Le Bars demande pourquoi des conventions pour le centre de loisirs ne sont pas signées avec les autres communes de la communauté de communes Pierre Sud Oise. La commune de Saint Leu d'Esserent avec qui nous avons passés une convention pratique les tarifs les plus chers de la communauté de communes.

Madame le Bars propose de signer une convention avec la mairie de Saint Maximin. Monsieur le Maire lui répond que la municipalité peut signer des conventions avec les autres communes si elles sont d'accord et que cela devra être délibéré lors d'un prochain conseil municipal.

8 / Monsieur Delestrées demande ou en est le projet des « MAM ». Monsieur le Maire répond qu'elles créent leur propre affaire et que pour le moment le conseil général leur impose des conditions très exigeantes et que pour l'instant les quatre

20 30 2011

assistantes maternelles réfléchissaient aux possibilités. Madame Le Bars dit qu'il serait bien de garder une maison qui va être construite dans le Centre Bourg pour les « MAM ». Monsieur Delestrées rajoute qu'il leur faut un local neuf pour accueillir ces jeunes enfants.


9 / Monsieur Tuquet demande à Monsieur le Maire ou en est l'affaire de cession de parcelle de Madame Herouard. Monsieur le Maire lui répond qu'il a rendez-vous avec Madame Herouard et l'EPFLO le mercredi 17 août.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 00.

Vu pour être affiché,

Cramoisy, le 26 juillet 2011

Le Maire,



Jean-Michel DARSONVILLE

MAIRIE de CRAMOISY
AIN (01)